



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**272^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-230825

Le 25 août 2023

de 8 h 35 à 15 h 30

Salon de la chancelière, campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-230825



SAC-230825

UNIVERSITÉ DE MONCTON

272^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 25 août 2023

Salon de la chancellerie, campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Hélène Albert, professeure	Moncton	Christine Paulin, professeure	Moncton
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Lyne Chantal Boudreau, professeure	Moncton	Xavier Robichaud, professeur	Shippagan
Yannick Boudreau, étudiant	Moncton	Antoine Rochette, étudiant	Shippagan
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Michel Soucy, professeur	Edmundston
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque par intérim	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Pierre-Marcel Desjardins, professeur	Moncton		
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton		
Micheline Gleixner, professeure	Moncton		
Abby Godin, étudiante	Edmundston		
Jeanne Godin, professeure	Moncton		
Amel Kaouche, professeur	Edmundston		
Erik Labelle Eastaugh, doyen	Moncton		
Denis Lajoie, professeur	Moncton		
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Sylvie Morin, doyenne	Edmundston		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Gabriel Cormier, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure retraitée	Moncton
Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Stéphanie Weaton, registraire	Moncton

Personnes excusées : Dany Benoit, Yves Bourgeois, Sébastien Deschênes , Frédéric Huppé-Gourgues, Gervais Mbarga et Simon Thériault

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE (272 ^E SÉANCE).....	4
1.1 Accueil des nouveaux membres	4
2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	5
6.1 SAC-230511.....	5
6.2 SAC-230529 (extraordinaire).....	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-230511	5
7.1 Autres	5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-230529 (EXTRAORDINAIRE)	5
8.1 Réforme des comités du Sénat académique (préparation de la transition)	5
8.2 Autres	6
9. RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	6
9.1 Comité d'appel du Sénat académique	6
9.2 Comité d'attestation d'études	6
9.3 Comité des programmes du Sénat académique.....	6
9.4 Conseil de la langue française	7
10. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE	7
11. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE PLANIFICATION	9
11.1 Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA).....	9
11.1.1 Nouvelle appellation pour le Centre de recherche en linguistique appliquée ..	9
11.1.2 Modification aux Statuts et règlements du Centre	10
11.2 Évaluation des programmes d'études en anglais (majeure en anglais – profil régulier, majeure en anglais – profil avec distinction, et mineure en anglais)	10
11.3 Évaluation du Baccalauréat spécialisé en art dramatique.....	12
11.4 Évaluation des programmes en études françaises (Baccalauréat ès arts – majeure en études françaises, Certificat en création littéraire et Certificat en sociolinguistique)13	13
12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	15
12.1 Modification aux règlements touchant l'interruption des études.....	15
12.2 Résolutions transmises pour information.....	15
13. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES	15
14. MODIFICATION AU CALENDRIER UNIVERSITAIRE	16
15. STATISTIQUES D'ADMISSION ET STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES INSCRIPTIONS.....	16
16. MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE, DU PLAN OPÉRATIONNEL ET DES PROCHAINES ÉTAPES	16
17. RÉUNION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-230610.....	17
18. AFFAIRES NOUVELLES.....	17
18.1 Remerciements	17
19. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	17
20. CLÔTURE.....	17

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	18
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	63
ANNEXE 3 : Documents.....	64
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B : Réforme des comités du Sénat – mise au point	
Document C : Rapport annuel du Comité d’appel du Sénat académique	
Document D : Rapport annuel du Comité d’attestation d’études	
Document E : Rapport annuel du Comité des programmes	
Document F : Rapport annuel du Conseil de la langue française	
Document G : Rapport annuel du Vice-rectorat à l’enseignement et à la recherche	
Document H : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification	
Document I : Modification aux règlements touchant l’interruption des études	
Document J : Résolutions transmises pour information	
Document K : Calendrier universitaire 2022-2026	
Document L : Statistiques d’admissions et d’inscriptions – Automne 2023	

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l’ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l’adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L’enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l’Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d’un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d’un **P**.

1. OUVERTURE (272^e séance)

8 h 35 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue.

Le président procède à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et des ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les scrutateurs pour la réunion seront Aboubaker Bensaad et Michel Couture.

En ce qui a trait aux personnes excusées, le président mentionne les noms suivants : Dany Benoit, Yves Bourgeois, Frédéric Huppé-Gourgues, Gervais Mbarga, Simon Thériault et Sébastien Deschênes.

1.1 Accueil des nouveaux membres

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres :

- Sylvie Morin, doyenne des Études au campus d'Edmundston
- Érik Labelle Eastaugh, doyen de la Faculté de droit
- Andrée Roy, doyenne de la Faculté d'administration
- Micheline Gleixner, professeure au campus de Moncton
- Pierre-Marcel Desjardins, directeur par intérim de l'École des hautes études publiques
- Paul Ward, directeur de la Direction des communications

2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

R : 01-SAC-230825

Jean-François Thibault, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1 SAC-230511

Corrections :

À la page 8, au point 9.5 (Modification aux programmes de formation initiale en enseignement), il faut ajouter à la fin du 1^{er} paragraphe : « une sénatrice déplore qu'à aucun endroit dans le document présenté on ne mentionne pas le 15^e programme de formation initiale, soit le B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales), qui est en processus de redéfinition.

À la page 9, au point 9.6 (Modification au programme de B.A.-B. Éd (primaire), il faut ajouter à la fin du 1^{er} paragraphe : « une sénatrice explique que l'École des Sciences des Aliments de Nutrition et d'Études familiales n'a pas été consultée au sujet des cours offerts dans la liste F Santé et que le cours ETFA 4203 *Mieux-être et cycle de vie* devrait être ajouté. »

R : 02-SAC-230825

Jean-François Thibault, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le procès-verbal SAC-230511 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

6.2 SAC-230529 (extraordinaire)

R : 03-SAC-230825

Jeanne Godin, appuyée par Hélène Albert, propose :

« Que le procès-verbal SAC-230529 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-230511

7.1 Autres

Aucun point n'est soulevé.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-230529 (extraordinaire)

8.1 Réforme des comités du Sénat académique (préparation de la transition)

Voir le Document B

La secrétaire générale fait une mise au point au sujet de l'avancement des travaux qui sont liés à la transition vers le nouveau modèle de gouvernance des comités du Sénat académique. Les activités suivantes sont en cours :

- Un guide d'élections est en préparation afin d'établir la procédure d'élections des membres des comités. Les élections auront lieu suivant la réunion du Conseil de l'Université (23 septembre 2023).
- Les **élections** des membres seront coordonnées par le Secrétariat général en collaboration avec les associations professorales et les associations étudiantes.
- Les **nominations** des membres seront coordonnées par le vice-rectorat adjoint et aux affaires professorales en collaboration avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le cas échéant.

- La mise à jour des listes des membres des comités sera assurée par le Secrétariat général pour tous les comités. Les noms seront affichés sur le site web.

Les prochaines étapes sont :

23 septembre	Adoption de la réforme par le Conseil de l'Université
24 septembre	Élections des membres des comités
10 octobre	Entrée en vigueur de la réforme

8.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

9. **RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT ACADÉMIQUE**

9.1 Comité d'appel du Sénat académique

Voir le Document C

La secrétaire générale précise que le rapport annuel couvre la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023. Elle rappelle que le Comité d'appel examine, juge et sanctionne tout grief – qui après avoir épuisé toutes les voies normales de recours - estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études.

Au cours de l'année, cinq dossiers d'appel ont été reçus et examinés au bureau. Un dossier a nécessité une audience.

La secrétaire générale présente la composition du comité et remercie les membres pour leur disponibilité.

Le rapport est déposé dans les annexes du procès-verbal.

9.2 Comité d'attestation d'études

Voir le Document D

La secrétaire générale présente le rapport annuel du Comité d'attestation d'études qui s'étend du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023. Lors des réunions, 1149 diplômés ont été sanctionnés en comparaison avec 930 l'année précédente. Les tableaux dans le rapport comprennent de nombreuses statistiques, dont le nombre de personnes diplômées par campus et par type de diplôme.

Au cours de l'année, le CAE a étudié une demande pour la remise d'un diplôme posthume. L'étudiante avait complété les cours de son programme, sa soutenance de thèse et avait déposé sa thèse. Le Comité a sanctionné le dossier. Par ailleurs, la RVD a reçu le mandat d'examiner la création d'un règlement académique sur le sujet.

La secrétaire générale explique qu'il s'agit du dernier rapport du CAE. En raison de la réforme, les attributions du CAE seront transférées au Bureau de direction du Sénat académique. Elle remercie tous les membres du Comité pour le travail accompli au fil des ans.

Le rapport est déposé dans les annexes du procès-verbal.

9.3 Comité des programmes du Sénat académique

Voir le Document E

Le rapport du Comité des programmes est présenté. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du comité, Gilles Roy, indique que le comité s'est réuni à huit reprises pendant l'année 2022-2023. Au cours de l'année, 39 nouveaux dossiers ont été examinés. De ceux-ci, 35 dossiers ont été complétés et quatre dossiers ont été reportés à l'année académique suivante.

Le Comité des programmes a adopté la création de 89 cours, l'abolition de 144 cours et la modification de 87 cours.

Le Comité a recommandé la création des programmes suivants :

- Maîtrise professionnelle en études de l'environnement
- Diplôme d'études supérieures en études de l'environnement
- Certificat de deuxième cycle en études de l'environnement

Le Comité a créé le concept de microprogrammes. Par la suite, il a créé des microprogrammes de 2^e cycle en intelligence artificielle et en science des données.

Plusieurs règlements universitaires ont été révisés. Notons les suivants : 1.12.8, 2(a), 7.1, 10.4.1, 10.6, 10.6.1, 10.6.2, 10.6.3, 10.6.4, 10.6.5, 10.6.6, 10.7.1, 10.7.2, 10.7.3, 21.9, 23, 25, 25.1, 28.4.1, 31.6.7, 32.8.7. D'autres règlements ont été ajoutés : 1.16.3, 2.15, 7.2, 7.3, 10.7.4, 10.7.5, 20.29.1, 21.10.1, 21.10.2, 25.2, 25.3.

On note que quatre rapports du comité des programmes ont été présentés au Sénat académique.

Le président du Comité des programmes remercie les membres pour leur engagement et l'excellent travail au cours de la dernière année.

Le rapport est déposé dans les annexes du procès-verbal.

9.4 **Conseil de la langue française**

Voir le Document F

Le président du Conseil de la langue française présente les activités qui ont marqué l'année 2022-2023.

M. Gervais Mbarga, président du Conseil, indique que des *Journées de réflexion sur la langue française* ont été organisées dans les trois campus. Ce travail a nécessité un investissement de taille des membres. Notons la tenue de 23 réunions au cours de l'année.

Les Journées de réflexion ont eu lieu le 24 octobre 2022 à Shippagan, le 28 octobre 2022 à Moncton et le 1^{er} novembre 2022 à Edmundston. Le rapport scientifique a été présenté au Sénat académique le 24 mai 2023.

Par ailleurs, notons que la chronique linguistique a été publiée régulièrement au cours de l'année.

Dans la prochaine année, le Conseil souhaite donner suite aux Journées de réflexion, moderniser le Conseil (voir la réforme des comités), mettre sur pied un concours d'éloquence et reprendre l'activité « Grande dictée ».

Le rapport est déposé dans les annexes du procès-verbal.

10. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**

Voir le Document G

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente son rapport annuel 2022-2023. Le rapport fait état des activités de divers secteurs, notamment le profil de la population étudiante, les unités académiques, les services et bureaux rattachés au VRER et les objectifs prioritaires pour l'année 2023-2024.

Aux fins du procès-verbal, les points suivants sont notés :

Effectifs étudiants

- Pour l'année 2022-2023, on compte 4 854 inscriptions. Ceci est une augmentation de 4,3 % par rapport à l'année 2021-2022.

- 59,4 % des étudiantes et étudiants proviennent du Nouveau-Brunswick.
- 28,3 % des étudiantes et étudiants proviennent de l'international.
- Le profil de la population étudiante internationale s'échelonne comme suit : Algérie (30,3 %); Maroc (11,2 %); Mali (8,1 %); Côte d'Ivoire (7,9 %); Congo (7,3 %); Guinée (5,2 %); Madagascar (6%); Sénégal (3,5%); Cameroun (3,9 %)Burkina Faso (2,9%); Haïti (3,9 %); France (3,4%) et Autres (7,1 %).
- Au campus de Shippagan, 52,2 % des étudiantes et étudiants proviennent de l'international. Au campus d'Edmundston, ce pourcentage s'élève à 47,9 %.
- La population étudiante canadienne obtient un pourcentage de 93,7 % en termes de rétention des personnes étudiantes entre la première et deuxième année. Il s'agit du meilleur taux depuis 2015.

Quelques faits saillants (recherche)

- FESR : on compte 613 inscriptions (temps complet et temps partiel) dans les programmes de cycles supérieurs. Le taux de rétention au 2^e cycle est de 95,7 % après la deuxième année. Celui au 3^e cycle est de 92,7 % après la deuxième année.
- FESR : sommet historique en 2021 en matière de financement de la recherche de la part des grands conseils.
- Classement au 46^e rang des universités canadiennes en recherche (Top 50) du Research Infosource Inc. en 2021.

Le VRER rappelle que l'UMoncton compte 176 programmes d'études, dont 8 programmes de doctorat, 39 programmes de maîtrise, 114 programmes de baccalauréat, 7 diplômes et 8 certificats.

Le VRER indique que la mise sur pied d'un cadre d'assurance qualité est un projet de taille. La réforme des comités du Sénat était un premier pas vers ce grand projet. La prochaine étape sur la conception et la mise en œuvre d'un nouveau cadre d'assurance de la qualité des programmes, incluant une révision de la *Politique d'évaluation des programmes*. Ces activités s'inscrivent dans la Stratégie.

Enfin, le VRER présente les objectifs prioritaires pour la prochaine année :

- Appuyer le développement d'instituts, centres, groupes et regroupements divers et créer un programme dotant chaque campus d'une chaire de recherche interne.
- Développer une stratégie et un cadre institutionnel pour optimiser l'offre et la reconnaissance de l'éventail harmonisé des apprentissages expérientiels.
- Rationaliser, informatiser et rendre efficaces les processus associés à la création et à la modification des programmes.
- Définir la signature UMoncton qui mise sur la créativité et l'engagement.
- Développer une stratégie, axée sur l'apprentissage expérientiel regroupant les programmes de stages, de mobilité et de mentorat afin de créer un guichet unique.

Plusieurs points sont soulevés lors de la discussion, aux fins du procès-verbal notons les suivants :

- Dans le rapport, on note que la production des publications arbitrées a connu une baisse au cours des dernières années. Le recteur souhaite qu'une réflexion soit entamée à ce sujet à l'aide de données probantes. Comment pouvons-nous soutenir et générer un score élevé de publications ?
- Il serait bien de faire la promotion de l'excellence académique. Bien que la moyenne exigée pour être admis à l'Université est 65 %, la moyenne des moyennes des personnes étudiantes admises s'élève à 82 %. On attire une population étudiante bien outillée pour entamer des études universitaires.

- L'effet COVID-19 n'est pas encore connu sur la recherche et l'effectif étudiant. On commence à recevoir des statistiques qui brossent le portrait.
- Au niveau du logement étudiant, il faut se mettre rapidement en mode solution. Les stratégies de recrutement doivent tenir compte des possibilités réelles en logement dans les communautés universitaires. Le recteur indique que le dossier est important et que les trois campus ont des stratégies à court terme. À ce sujet, un membre suggère que l'on mette à profit l'alUMni et le corps professoral.
- Le logiciel Infosilem a été acheté. Ce logiciel a plusieurs capacités et il sera déployé en séquence. La première étape est liée aux services des locaux pour l'enseignement.
- Une suggestion au VRER est d'ajouter dans le rapport des éléments au sujet du dossier de l'équité-diversité-inclusion-décolonisation.
- Les communautés étudiantes (canadienne et internationale) devraient former ensemble une communauté globale. L'intégration devrait être un objectif de l'Université. Le VRER indique que les facultés et les services sont très sensibles à cette question.

Le recteur et vice-chancelier félicite M. Roy et son équipe pour l'excellence du rapport et les unités académiques pour une année bien remplie.

11. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE PLANIFICATION

Voir le Document H

11.1 Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA)

11.1.1 **Nouvelle appellation pour le Centre de recherche en linguistique appliquée**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier de révision des Statuts et règlements du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA), centre de recherche qui fut créé en 1987. Cette révision fait suite à un processus de réflexion qui a été mené en plusieurs étapes, incluant un processus formel d'évaluation avec une équipe d'évaluation externe dont les conclusions ont permis d'identifier certaines préoccupations majeures et de formuler 25 recommandations.

Une nouvelle structure de gouvernance est proposée. Notons également que le Centre souhaite modifier son nom afin de mieux refléter son mandat. Il deviendra le Centre de recherche sur la langue en Acadie.

Par ailleurs, le Centre souhaite mettre à jour son règlement administratif. À ce titre, les objectifs ont été revus.

Le Centre fonctionne avec l'aide du CRSH et de partenariats divers. Le Centre sera en période de transition et souhaite s'inscrire dans la nouvelle stratégie de l'Université.

Un sénateur note que le comité de direction est composé de plusieurs membres. Le processus semble lourd selon le sénateur. Le doyen de la FASS indique que ce point n'a pas été soulevé auparavant, toutefois la question est notée. On rappelle que les processus seront évalués dans 5 ans.

R : 04-SAC-230825

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la nouvelle appellation pour le Centre de recherche en linguistique appliquée, soit **Centre de recherche sur la langue en Acadie.** »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

11.1.2 **Modification aux Statuts et règlements du Centre**

R : 05-SAC-230825

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux Statuts et règlements du Centre de recherche sur la langue en Acadie. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

11.2 **Évaluation des programmes d'études en anglais (majeure en anglais – profil régulier, majeure en anglais – profil avec distinction, et mineure en anglais)**

Présentation du VRER

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier d'évaluation des programmes d'études en anglais (majeure en anglais – profil régulier, majeure en anglais – profil avec distinction et mineure en anglais).

Conformément à la procédure, un rapport d'auto-évaluation des programmes en anglais a été préparé. L'équipe d'évaluation était composée de la professeure Susan Knutson de l'Université Saint-Anne et du professeur Brad Kent de l'Université Laval. La visite a eu lieu virtuellement le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2022 et l'équipe a soumis son rapport le 11 décembre 2022.

Il est important de noter ici que la dernière évaluation des programmes en anglais remonte à 2002.

Globalement, l'évaluation est positive. Notons les forces suivantes :

- L'engagement du corps professoral dans la formation des étudiantes et étudiants, notamment en ce qui trait à la disponibilité, l'expertise et les approches créatives en pédagogie.
- La taille des groupes (classes) est avantageuse et propice à l'enseignement.
- L'évaluatrice et l'évaluateur constatent qu'il existe une bonne collaboration entre les membres du corps professoral des trois campus.
- L'équipe mentionne que les membres du corps professoral maintiennent de façon soutenue des activités de R-D-C.
- On propose que le nom du département soit modifié passant de « Département d'anglais » à « Département d'études anglaises » afin de mieux représenter ce qui y est enseigné. De même, que le nom de la « mineure en anglais » soit modifié passant à la « mineure en études anglaises » et que le nom de la « majeure en anglais » devienne « majeure en études anglaises ».

Le VRER présente les recommandations du Comité conjoint de la planification.

Discussion

Une sénatrice propose un amendement à la recommandation 1. Elle souhaite que le mot « Réduire » soit remplacé par le mot « Revoir ». Le Sénat discute de l'amendement.

Un sénateur est d'avis que l'intention de cette recommandation est d'assurer une souplesse dans le programme.

Le Sénat académique discute également de la recommandation 3. On fait remarquer que des ressources seront nécessaires pour ce projet. Par ailleurs, on souligne le fait qu'il s'agit d'un projet pilote.

Recommandations

R : 06-SAC-230825

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Réduire le nombre de cours obligatoires au programme et les remanier afin d'y intégrer des contenus contemporains.

Recommandation 2

Resserrer la liste des cours de niveau 3000 et 4000 en combinant certains cours afin de créer de nouveaux cours en littérature mondiale et littérature autochtone.

Recommandation 3

Mieux tirer profit des expertises professorales au sein de l'UARD en réduisant le nombre de cours offerts sur plusieurs campus et en mettant l'enseignement en format comodal à l'essai à titre de projet pilote afin d'être en mesure de contribuer pleinement à l'élaboration du Cadre institutionnel en matière d'apprentissage à distance.

Recommandation 4

Renforcer la collaboration entre les campus en définissant les résultats d'apprentissage pour le programme en tenant compte du rôle de chaque cours.

Recommandation 5

Mettre en œuvre un mécanisme pour bonifier le service d'aide à la rédaction qui est disponible en anglais en collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel (ex. tutorat étudiant, stage crédité ou rémunéré).

Recommandation 6

Consulter la Direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant, volet recrutement, ainsi que la Direction des communications et mettre en œuvre la meilleure approche pour satisfaire aux besoins de la population étudiante de l'Université de Moncton en ce qui concerne le choix de langue ou de langues des titres et descriptions des cours et des programmes en études anglaises, des débouchés ainsi que des profils des membres du corps professoral du Département d'anglais.

Recommandation 7

Changer le nom du « Département d'anglais » à « Département d'études anglaises », le nom de la « mineure en anglais » à la « mineure en études anglaises » et de la « majeure en anglais » à la « majeure en études anglaises ».

Amendement**R : 07-SAC-230825**

Claudine Auger, appuyée par Lyne Chantal Boudreau, propose :

« Dans la recommandation 1, quel'on remplace le mot « Réduire » par le mot « Revoir ».

Vote sur R07	Pour : 32	Contre : 1	ADOPTÉE
Vote sur R06 (amendée)	Pour : 29	Contre : 2	ADOPTÉE

11.3 Évaluation du Baccalauréat spécialisé en art dramatiquePrésentation du VRER

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le rapport d'évaluation du programme de Baccalauréat spécialisé en art dramatique. Il indique que l'équipe d'évaluation était composée de Joël Beddows et de Alain Doom de l'Université d'Ottawa.

Le VRER indique que, globalement, l'évaluation est très positive. On note la qualité du corps professoral et la qualité des collections de la bibliothèque. Le VRER rappelle que le département a subi des transformations importantes depuis quelques années et que l'équipe est jeune et impressionnante.

Le VRER présente les grandes lignes du rapport d'évaluation. Celles-ci portent sur le contenu du programme et son évolution, la direction et les ressources professorales, l'enseignement et les conditions associées, les résultats d'apprentissage et leurs atteintes, l'appui aux étudiantes et étudiants, la RDC et sa contribution, les programmes et le milieu, ainsi que les recommandations.

Discussion

Plusieurs points sont soulevés lors de la discussion, notons les suivants :

- Une sénatrice indique que l'unité compte deux membres réguliers du corps professoral. Elle est d'avis qu'un 3^e poste est de mise et se préoccupe des ressources humaines de l'unité. Sur ce point, le doyen de la FASS indique que cette demande est légitime et un travail en ce sens est en cours à la faculté.
- La création de deux mineures est prévue. Une sénatrice suggère que l'on étudie la possibilité d'associer ces mineures aux programmes B.A.-B.Ed. Ce point est noté.
- Au sujet des cours de 1.5 crédits, le doyen de la FASS précise que l'on souhaite fondre ensemble certains cours afin d'avoir des cours de 3 crédits.

Recommandations**R : 08-SAC-230825**

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le Département d'art dramatique inclue dans les 90 crédits de la spécialisation des cours pertinents offerts par d'autres unités (ex. LITT3387 Théâtre acadien) ou des cours doubles siglés (ex. ARDR/LITT ou ARDR/ARVI).

Recommandation 2

Que le Département d'art dramatique crée une mineure en études théâtrales et une mineure en production-scénographie.

Recommandation 3

Que la direction du Département d'art dramatique collabore avec le décanat et le vice-décanat de la FASS pour s'assurer que les conventions collectives et les règlements universitaires (ex. 8.12 Plan de cours) soient respectés.

Recommandation 4

Que le Département d'art dramatique mette à niveau les équipements techniques (son et éclairage) de La Grange au moyen d'une demande de financement qui sera préparée avec l'assistance du VRER et de la Direction des partenariats.

Recommandation 5

Que le Département d'art dramatique élimine les cours de 1,5 crédit, actualise les contenus de cours pour éliminer les décalages, et élabore des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.

Recommandation 6

Que le Département d'art dramatique ajoute un stage crédité optionnel au Baccalauréat en art dramatique en collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE).

Recommandation 7

Que le Département d'art dramatique en collaboration avec la FASS réfléchisse à l'intégration des projets RDC du corps professoral dans les activités pédagogiques expérientielles.

Recommandation 8

Que le Département d'art dramatique organise une réunion annuelle avec les leaders des établissements culturels, des organismes associatifs et des enseignantes et enseignants d'art dramatique afin de systématiser les contacts avec le Département.

Recommandation 9

Que le Département d'art dramatique développe un programme de promotion en collaboration avec le Bureau de recrutement et la Direction des communications.

Vote sur R08

Pour : 29

Contre : 1

ADOPTÉE

11.4 **Évaluation des programmes en études françaises (Baccalauréat ès arts – majeure en études françaises, Certificat en création littéraire et Certificat en sociolinguistique)**

Présentation du VRER

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le rapport d'évaluation des programmes de B.A. (majeure en études françaises), Certificat en création littéraire et Certificat en sociolinguistique. Il indique que l'équipe d'évaluation était composée de Élise Lepage (Université de Waterloo) et Sandrine Tailleur (Université du Québec à Chicoutimi).

Le VRER indique que, globalement, l'évaluation est positive. Le VRER présente les grandes lignes du rapport d'évaluation. Celles-ci portent sur le contenu du programme et son évolution, la direction et les ressources professorales, l'enseignement et les conditions associées, les résultats d'apprentissage, l'appui aux étudiantes et étudiants, la RDC et sa contribution, les programmes et le milieu, ainsi que les recommandations.

Recommandations**R : 09-SAC-230825**

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :*Recommandation 1*Mettre à jour la banque de cours LING et LITT en prêtant une attention particulière à la redondance dans les cours de sociolinguistique (ex. LING3940), à la place des cours d'initiation à la linguistique (LING1810 et LING1811) et aux cours d'histoire de la langue (LING2841 et LING2842), puis de manière plus globale, à l'offre de cours en littérature.*Recommandation 2*Prendre en compte les personnes étudiantes de l'international en intégrant dans certains cours l'étude d'œuvres issues de la francophonie subsaharienne, magrébine et antillaise.*Recommandation 3*Développer l'enseignement de la création littéraire après avoir éliminé les redondances dans la banque de cours LING et LITT.*Recommandation 4*Organiser des rencontres réseau par domaine d'études pour échanger sur l'enseignement et la R-D-C.*Recommandation 5*Mieux tirer profit des expertises professorales existantes : (1) en identifiant et adoptant de nouvelles méthodes d'enseignement et d'évaluation en collaboration avec le SASE; et (2) en mettant l'enseignement en format comodal à l'essai à titre de projet pilote afin d'être en mesure de contribuer pleinement à l'élaboration du Cadre institutionnel en matière d'apprentissage à distance.*Recommandation 6*Ajouter un stage crédité optionnel aux programmes en études françaises et développer d'autres activités d'apprentissage expérientiel en collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE).*Recommandation 7*Standardiser les plans de cours en s'assurant que le règlement universitaire 8.12 soit respecté.*Recommandation 8*Élaborer des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.*Recommandation 9*S'assurer que la direction et la direction adjointe améliorent la gestion des suivis auprès des personnes étudiantes de 1^{er} cycle afin de mieux les encadrer.*Recommandation 10*Intégrer des activités d'initiation à la R-D-C dans les cours et inviter les personnes étudiantes de 1^{er} cycle à participer aux activités de R-D-C (ex. conférences, colloques).*

Recommandation 11

Qu'un rapport soit présenté à l'instance appropriée (nouveau sous-comité du Comité de planification du Sénat académique), rapport portant sur la mise en place technique de la réalisation ou non des recommandations avec une note explicative maximale de trois pages. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**12.1 Modification aux règlements touchant l'interruption des études**

Voir le Document I

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente une proposition de modification des règlements universitaires (1^{er} cycle et études supérieures), modification qui est en lien avec l'interruption des études.

Il s'agit ici de simplifier le processus de départ et de retour pour les étudiantes et étudiants qui envisagent une pause durant leur parcours universitaire. La question d'interruption des études est de plus en plus complexe puisqu'elle entraîne des répercussions sur le permis d'études pour les étudiantes et les étudiants internationaux, ainsi que sur l'éventuelle demande de permis de travail postdiplôme.

Plusieurs articles sont touchés. Notons la définition de « congé autorisé », la procédure liée à l'avis de départ, la procédure liée à la suspension d'inscription ou abandon de programme, la procédure du retour aux études, l'avis d'interruption des études ou de départ, et la procédure reliée à la remise de la carte étudiante.

Quelques questions sont répondues par le VRER. Notons qu'il ne faut pas cibler la population internationale outre mesure. Le règlement s'applique à la population étudiante dans son ensemble. Par ailleurs, on fait remarquer l'importance des congés parentaux dans ce type de réglementation.

R : 10-SAC-230825

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements touchant l'interruption des études, soit les règlements de 1^{er} cycle 1.12.8, 7.1, 10.6, 10.6.1, 10.6.2, 10.6.3, 10.6.4, 10.6.5, 10.6.6, 10.7.1, 10.7.2, 10.7.3, 25, 25.1 et le règlement général 2a, ainsi que l'ajout des règlements 7.2, 7.3, 10.7.4, 10.7.5, 25.2 et 25.3. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

12.2 Résolutions transmises pour information

Voir le Document J

Les décisions du Comité des programmes sont transmises à titre d'information.

13. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES**R : 11-SAC-230825**

Olivier Clarisse, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que les fichiers Excel comprenant le détail des votes Forms qui se sont tenus lors de la réunion soient supprimés. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

14. MODIFICATION AU CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Voir le Document K

La registraire rappelle que la *Journée nationale de la vérité et de la réconciliation* est toujours le 30 septembre. Pour l'année 2023, du fait que le 30 septembre est un samedi, le congé associé à cette Journée sera le lundi 2 octobre.

15. STATISTIQUES D'ADMISSION ET STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES INSCRIPTIONS

Voir le Document L

À l'aide de diapositives électroniques, la registraire présente les statistiques d'admission et d'inscription pour l'automne 2023.

Les faits saillants sont les suivants pour l'Université de Moncton :

Demandes d'admission reçues :	9057
Admissions :	5991
Demandes d'admission rejetées :	2097
Demandes d'admission en cours :	969
Taux de conversion (admissions du Canada) :	71,0 %
Taux de conversion (admissions de l'int.) :	8,7 %
Inscriptions (can et int.) :	4695 (augmentation de 5 %)
Inscriptions can :	3255 (diminution de 3,3 %)
Inscriptions int. :	335 (augmentation de 30 %)

Provenance des inscriptions

Nouveau-Brunswick :	62,5 %
Québec :	2,2 %
Île-du-Prince-Édouard :	0,6 %
Hors-Canada :	31,4 %
Ontario :	1,4 %
Nouvelle-Écosse :	1,3 %
Canada (autres provinces et territoires) :	0,4 %
Résidents permanents :	0,7 %

16. MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE, DU PLAN OPÉRATIONNEL ET DES PROCHAINES ÉTAPES

Invité : Mathieu Lang, leader de la Stratégie

Présentation de M. Lang

À l'aide de diapositives électroniques, M. Lang présente le plan opérationnel institutionnel qui découle de la Stratégie.

Il indique que les projets phares sont les suivants :

- 1) Rénovation du Centre d'éducation physique et sportif (CEPS)
- 2) Programme de leadership professionnel mettant l'accent sur la diversité et l'équité
- 3) Centre d'excellence en pédagogie universitaire
- 4) Création d'instituts de recherche
- 5) Incubateur de résolution d'enjeux sociaux
- 6) Modernisation de l'infrastructure numérique

En plus des projets phares, nous y retrouvons 75 actions. On prévoit que 63 % des actions auront un effet sur l'expérience étudiante, dont 36 % directement.

Certaines actions sont déjà lancées. Notons les suivantes :

- 1) Formation des gestionnaires et cadres universitaires
- 2) Restructuration de la DGEÉ
- 3) Restructuration des Ressources humaines
- 4) Réforme des comités du Sénat académique
- 5) Cartographie des politiques
- 6) Plan d'action climatique
- 7) Plan de gestion de risques
- 8) Plan de communication de la Stratégie
- 9) Plan de développement philanthropique

M. Lang indique qu'un premier ForUM aura lieu cet automne afin d'échanger et maintenir le rythme du projet.

M. Lang indique que le plan opérationnel institutionnel sera présenté au Conseil de l'Université le 23 septembre prochain pour adoption.

Discussion

Les points suivants sont soulevés :

- Il ne faut pas perdre de vue le plan autochtone et notre engagement envers les communautés autochtones.
- Les comités permanents Femmes et égalité entre les genres aimeraient trouver leur compte dans le plan d'action.

Plusieurs membres félicitent M. Lang et les équipes de travail pour ce projet d'envergure.

17. RÉUNION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-230610

Le recteur et vice-chancelier répond à quelques questions au sujet des dossiers du Conseil de l'Université.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Remerciements

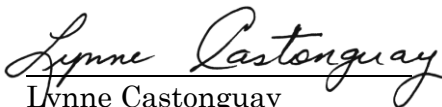
Le recteur remercie Jean-François Richard pour sa contribution au Sénat académique en tant que président d'assemblée. Notons que M. Richard fut membre du Sénat pendant 17 ans à titre de doyen, vice-recteur adjoint à l'enseignement et affaires professorales et président d'assemblée. Merci beaucoup !

19. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu en présentiel le vendredi 3 novembre 2023.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 30.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale